

# Espaces de la petite enfance

Accompagnée d'un arsenal de prétendues prescriptions, la thématique de la petite enfance recouvre un panel complexe de services : accueil au domicile ou en collectivité, régulier ou occasionnel, lieu d'écoute et de parole, espace administratif, service médico-social, lieu passerelle avec l'école. Chacun peut donner lieu à un équipement spécifique. Entre certitudes, normes et services à rendre, quels sont les enjeux de ces programmes ?

Si le volet environnemental est aujourd'hui intégré à chaque opération architecturale, il n'en est pas toujours de même pour la programmation. La Ville de Paris a établi par exemple un programme de référence utilisé pour toutes les opérations concernant les équipements de la petite enfance mais seulement 20 % de celles de l'Hérault résultent du travail d'un programmiste. Car comment se satisfaire d'un document « type » ? Cela revient à considérer que les besoins de l'enfant sont identiques en tous lieux, en oubliant le rôle de la culture dans notre rapport à l'espace. Chaque projet doit être une réponse aux enjeux identifiés en liaison avec la maîtrise d'ouvrage.

## Obligation ou recommandation ?

Signe de l'angoisse sécuritaire et hygiéniste de notre époque, la confusion est fréquente entre obligations et recommandations. Le décret qui régit ces équipements donne des obligations en termes d'encadrement. Il prévoit un professionnel pour cinq enfants qui ne marchent pas ou huit qui marchent et un nombre maximum par structure : soixante petits en accueil collectif. Il n'indique ni surfaces ni typologie spatiale, mais impose comme préalable un projet éducatif auquel l'architecture devra répondre. Ainsi, pas de recettes ni de solutions prêtes à l'emploi ! Bien sûr, les réglementations relatives aux ERP et aux différents codes qui encadrent la construction s'appliquent, ainsi que

les règles de bon sens. Une réflexion sur les réels besoins physiologiques et psychologiques de l'enfant doit guider le travail. Quant au maître d'ouvrage, il peut évidemment vouloir imposer ses propres recommandations ou interdictions.

## Besoins de l'enfant

La démarche de développement durable qui replace l'usager au cœur du projet est une opportunité supplémentaire d'intégrer les besoins spécifiques de l'enfant. Toutefois, elle ne doit pas se traduire par de nouveaux diktats mais être guidée au contraire par la remise en cause de vieux réflexes. Certains domaines devraient ainsi être explorés, comme la température de consigne, qui reste entachée de la croyance que le « petit d'homme » aurait besoin d'une température supérieure à celles de ses aînés. Au regard des besoins physiologiques du tout-petit, le taux de renouvellement de l'air devrait être de 30 voire 35 mètres cubes par heure<sup>2</sup>, alors que les textes indiquent un minimum de 18 ou 25 mètres cubes par heure. Le choix des matériaux, en particulier pour les émissions de COV, exige aussi une attitude draconienne. Du fait des activités des enfants, le revêtement de sol est particulièrement concerné, mais il ne faut pas pour autant oublier le mobilier.

Autre champ de réflexion, les espaces extérieurs. Leur impérieuse nécessité a de la peine à être admise. Il est plus aisé de brandir la liste des végétaux suspects

que de se donner les moyens de réels jardins adaptés aux enfants : surface, morphologie, qualité... qui devraient être un critère de choix dès l'élection d'un site.

## Mixité et petite enfance

De nouvelles demandes émergent pour articuler les différents services de la petite enfance à d'autres composantes : logements, entreprises, lieux de formation, résidences de personnes âgées. Des structures intergénérationnelles ont vu le jour, notamment en milieu rural où il est trop coûteux de réaliser pour chaque fonction un équipement spécifique, ou en réponse à des ambitions fortes avec des objectifs sociaux. La mixité n'est cependant pas une fin en soi. Mal gérée, elle peut être source de conflit. Dans le projet de la crèche de la rue Piat à Paris (p. 109), c'est une séparation très claire entre logements et crèche qui fut la garantie d'une cohabitation harmonieuse. Que ce soit par souci de mutualisation ou pour créer d'autres dynamiques, ces projets, souvent initiés par des associations, sont encore des exceptions. La difficulté à établir les passerelles entre les différentes institutions leur donne souvent un caractère expérimental. Par ailleurs, un projet de service puis une programmation spécifique sont plus que jamais indispensables pour traiter ces problématiques de cohabitation.

En préalable à toute intervention architecturale, s'impose une réflexion réunissant dans une même approche qualité du service à rendre, usages et respect de la planète. ☒

denise pradel

1. Code de la santé, R 2324-16 à R 2324-48, décret n°2010-613 du 7/6/2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans.  
2. L'Institut pour la conception environnementale du bâtiment (ICEB) préconise 30 mètres cubes par heure.





EX.

## Maison de l'enfance à Malesherbes

Ce projet est le fruit d'un travail commun entre un programmiste et la communauté de communes de Malesherbes. Modalités d'accueil diversifiées, lieux d'écoute, activités de loisirs pour les plus grands et espaces administratifs étaient autant de services à articuler pour un équipement à inventer. À partir de l'analyse des pratiques, le programmiste a étudié les activités communes : accueil, information, change, activités de groupe, réunions. Il a analysé celles qui nécessitaient un espace spécifique et envisagé le scénario d'usage répondant au fonctionnement souhaité. Le budget ne permettant pas d'accueillir les activités de grands groupes qui se déroulent principalement au printemps et en été, il a recommandé la création d'un espace non chauffé d'environ 250 mètres carrés. Ainsi, exonéré des contraintes de la RT 2005, son coût de construction a été diminué de plus de 50 %. Fortement isolé, il pourra en revanche être confortable une grande partie de l'année, voire bénéficier d'un chauffage à pellets si nécessaire. Les contraintes liées à la gestion

des flux ont été traduites dans les exigences du programme qui fixaient les limites de ce que chaque entité pouvait accepter. La maîtrise d'œuvre, l'agence AR THEME, a enrichi cette demande. Ainsi, les circulations ont été conçues non pas seulement comme des dessertes, mais comme des espaces d'expérimentation, afin de favoriser de nouvelles rencontres humaines et sensorielles.

Le jeu des vues entre les espaces prolonge ces invites à l'échange. Comme le souligne son architecte : « Ne pas bâtir des murs entre les entités et laisser la possibilité d'ouvrir des portes permet l'invention de nouvelles relations entre les usagers de l'équipement. »

### Fiche technique

**Lieu :** Malesherbes - Loiret.

**Programme :** 1 759 m<sup>2</sup> de surface utile (multi-accueil de 30 places, service accueil familial de 30 places, lieu d'accueil parents-enfants, réseau d'assistantes maternelles, protection maternelle infantile (PMI), centre de loisirs 3/5 ans de 60 places, centre de loisirs 6/11 ans de 80 places) ; 5 000 m<sup>2</sup> d'espaces extérieurs (esplanade, jardins et 25 places de stationnement).

**Maîtrise d'ouvrage :** Communauté de communes du Malesherbois.

**Programmiste :** CPO les m<sup>2</sup> heureux.

**Architectes :** AR THEME associés architectes.

**Bureaux d'études :** ALTO ingénierie bureau d'études environnemental - lauréat concours début 2011.

**Surface projet :** 2 424 m<sup>2</sup> SHON ; 4 620 m<sup>2</sup> espaces extérieurs dont 2 580 m<sup>2</sup> de jardins.

**Coût :** Estimation phase programme : 4,45 M euros HT (bâti et espaces extérieurs). Estimation phase concours : 4,74 M euros HT (bâti et espaces extérieurs).